

1. Identification

Identificateur de produit	Thermacell Mosquito Mat
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Anti-moustique.
Restrictions d'utilisation	Pour usage extérieur uniquement.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Thermacell Repellents, Inc.
Adresse	26 Crosby Drive Bedford, MA 01730 États-Unis
Site Web	www.thermacell.com
Téléphone	(781) 430-5277
Numéro de téléphone en cas d'urgence	CHEMTREC: +1-703-527-3887 CCN 19760

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
DL-3-allyl-2-méthylcyclopent-2-én-4-one-1-yl DL-cis, trans-chrysanthémate		231937-89-6	10 - 30
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	7 - 13

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	%
6,6'-di-tert-butyl-4,4'-diéthyl-2,2'-méthylènediphénol	88-24-4	1 - 5

Remarques sur la composition Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf disposition contraire.
Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de manière symptomatique.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Brûle en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Terner les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Récupérer et recycler si possible. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	15 minutes	20 mg/m3	Fibre.
	8 heures	10 mg/m3	Fibre.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m3	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Habituellement non requis. En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Caoutchouc, néoprène ou PVC. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants adaptés.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Dangers thermiques

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Bleu.

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

pH

Sans objet. La matière n'est pas soluble dans l'eau.

Point de fusion et point de congélation

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point d'éclair

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Taux d'évaporation

Sans objet, le produit est un solide.

Inflammabilité (solides et gaz)

Brûle en cas d'incendie.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%)

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Tension de vapeur

Sans objet, le produit est un solide.

Densité de vapeur

Sans objet, le produit est un solide.

Densité relative

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Solubilité

Solubilité (eau)

< 0.1 % Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau

Sans objet, le produit est un mélange.

Température d'auto-inflammation

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Température de décomposition

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Viscosité

Sans objet, le produit est un solide.

Autres informations

Densité	4 livres/pied ³
Propriétés explosives	Non explosif.
Viscosité cinématique	Sans objet, le produit est un solide.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Taille des particules	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	On ne s'attend pas à une décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Pour les produits de combustion dangereux, voir la section 5.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut être nocif par inhalation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Peut être nocif par inhalation.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Thermacell Mosquito Mat (CAS Mélange)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 14 Jours
Inhalation		
CL50	Rat	> 8.48 mg/l
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 14 Jours
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Corrosivité		
Thermacell Mosquito Mat	Irritation cutanée primaire Résultat: Non irritant. Espèces: Lapin	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau. Faible mobilité prévue dans le sol.
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible pour ce produit.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Récupérer et recycler si possible. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DL-3-allyl-2-méthylcyclopent-2-én-4-one-1-yl DL-cis, trans-chrysanthémate)
Classe de danger relative au transport	
Classe	9
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	E3
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
IATA	
UN number	UN3077
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (DL-3-allyl-2-methylcyclopent-2-en-4-one-1-yl DL-cis,trans-chrysanthemate)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
ERG Code	9L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
IMDG	
UN number	UN3077
UN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DL-3-allyl-2-methylcyclopent-2-en-4-one-1-yl DL-cis,trans-chrysanthemate)

Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-A, S-F
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	21-Juillet-2021
Date de la révision	-
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	Thermacell Repellents, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.